



**Holstein Canada**

**Résolutions non contraignantes 2019/2020**

**soumises par les provinces**

**Résultats du vote**

## GÉNÉTIQUE :

### 1. Publication des moyennes parentales [RETRIRÉE]

*Soumise par la branche : Québec (2019)*

- Considérant que la disparition de la VGD prive les éleveurs et les gens impliqués dans la sélection génétique d'un outil précieux;
- Considérant que la moyenne parentale (pedigree index) est disponible sur les relevés d'index de différents pays (États-Unis, Allemagne, Suisse, etc.);
- Considérant qu'il serait plus facile d'avoir un aperçu de l'impact de la génomique et le potentiel de transmission des sujets ayant une comparaison entre l'index génomique et la moyenne des parents;

Il est par conséquent résolu que Holstein Canada et Lactanet publient la moyenne des parents pour tous les caractères de chaque individu testé sur la génomique dans les rapports génomiques envoyés aux éleveurs, les résultats de recherche sur un animal de Holstein Canada et les sommaires d'évaluation génétique de Lactanet (CDN).

### 2. Calculateur de consanguinité [ACCEPTÉE]

*Soumise par la branche : Québec (2020)*

- Considérant que les données génétiques présentes sur Compass constituent la source d'information la plus actualisée dont disposent les utilisateurs;
- Considérant que l'outil Compass n'est actuellement pas aussi populaire que prévu et qu'une autre caractéristique aiderait à distinguer cet outil;
- Considérant que, selon les données de Lactanet, la consanguinité dans la race Holstein est de 7,47 %\* et a augmenté de 0,25 au cours de la dernière décennie;
- Considérant qu'il n'y a actuellement aucun outil indépendant de sélection de taureaux disponible sur le marché;

Il est par conséquent résolu que Lactanet et Holstein Canada prennent les mesures nécessaires pour intégrer le calculateur de consanguinité de Lactanet dans Compass afin de permettre un calcul rapide de la consanguinité entre un taureau sélectionné par l'utilisateur dans la liste "Mes taureaux" et un individu ou un groupe d'individus sélectionnés par l'utilisateur dans l'inventaire du troupeau. Cet ajout servirait à valider la consanguinité et les indices génétiques de la descendance potentielle, et non à suggérer un accouplement.

### 3. Extraction des données sur compass [ACCEPTÉE]

*Soumise par la branche : Québec (2020)*

- Considérant que les données génétiques présentes sur Compass sont la source la plus à jour disponible pour les utilisateurs ;
- Considérant que présentement l'outil Compass n'a pas la popularité attendue ;
- Considérant que présentement l'extraction des données de l'inventaire du troupeau ne se fait qu'en PDF, ce qui ne permet pas aux utilisateurs d'analyser les données, seulement de les consulter ;

Il est par conséquent résolu de faire les démarches nécessaires auprès de Holstein Canada et Lactanet afin que les tableaux générés dans la section « Génétique du troupeau » de Compass puissent être exportés en document Excel plutôt qu'en PDF pour permettre aux utilisateurs de faire leurs propres analyses des données générées.

#### 4. Capacités de Compass en matière d'accouplement [ACCEPTÉE]

*Co-soumis : branches du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve (2019)*

- Considérant que le programme Compass au moment de son lancement constitue une solide fondation pour aider les éleveurs laitiers canadiens;
- Considérant que le fait de donner la flexibilité aux éleveurs de personnaliser leur programme d'élevage serait un énorme avantage pour le programme;
- Considérant que le logiciel offre seulement une liste de taureaux pour le troupeau et non pour chaque vache, offrir une étape supplémentaire;
- Considérant que les éleveurs se concentrent de plus en plus sur les avantages du lait A2;

Il est par conséquent résolu que Holstein Canada termine le sixième module du logiciel Compass, à savoir le programme d'accouplement.

#### 5. Partage des indices génétiques [ACCEPTÉE]

*Soumise par la branche : Québec (2020)*

- Considérant que l'Association Holstein a le devoir de défendre et de représenter les intérêts de ses membres;
- Considérant que les producteurs laitiers paient pour générer et fournir les données permettant le calcul des indices génétiques;
- Considérant que Holstein Canada fournit des rapports qui peuvent aider les producteurs à prendre des décisions pour une bonne gestion de leur troupeau;
- Considérant qu'une grande partie du financement de Lactanet provient des producteurs laitiers ou d'organisations financées par les producteurs;

Il est par conséquent résolu que Lactanet reconnaisse que les indices génétiques obtenus par la collecte de données sur nos fermes appartiennent aussi aux producteurs et que ces derniers peuvent consentir à partager ces données avec Holstein Canada et les intervenants de leur choix.

### FRAIS DE CLASSIFICATION

#### 6. Frais [REJETÉE]

*Soumise par la branche : Québec (2019)*

- Considérant que les vêlages se font à un âge plus jeune chez les primipares et que la croissance et l'amélioration de ces animaux se poursuivent durant toute la lactation;
- Considérant que les rondes de classification sont plus fréquentes et permettent aux classificateurs de voir l'amélioration des vaches au 1er veau à mesure que leur lactation avance;
- Considérant que les éleveurs qui contribuent à la classification paient et que les données obtenues servent l'ensemble de l'industrie;

Il est par conséquent résolu que les éleveurs ne paient qu'une seule classification par animal de 1re lactation et qu'aucuns frais supplémentaires ne soient facturés si le pointage remonte sur cette même lactation.

### LAURÉATES

#### 7. Reconnaissance Maître-éleveur [ACCEPTÉE]

*Soumise par la branche : Québec (2019)*

- Considérant que Holstein Canada est à la recherche de vaches fonctionnelles et rentables;
- Considérant que la reconnaissance Maître-éleveur est l'image des standards que l'association recherche chez les vaches Holstein;
- Considérant que les standards de rentabilité et de fonctionnalité évoluent chez les membres de Holstein Canada;
- Considérant que les troupeaux Maîtres-éleveurs ont une grande influence dans la race;

Il est par conséquent résolu que Holstein Canada fasse une révision et une modernisation complètes des critères évalués pour la reconnaissance de Maître-éleveur pour y inclure les critères liés à la rentabilité.

### 8. Prix de la production à vie [ACCEPTÉE]

*Soumise par la branche : Québec (2019)*

- Considérant qu'environ 90 % des revenus sont constitués des kilos de gras et de protéines;
- Considérant que 0 % des revenus proviennent directement des kilos de lait produit;

Il est par conséquent résolu que Holstein Canada base les reconnaissances de production à vie seulement sur les kilos de gras et protéine.

### 9. Production de gras à long terme [ACCEPTÉE]

*Soumise par la branche : Î.-P.-É. (2020)*

- Considérant que la moyenne du test en matière grasse pour les Holstein 2 ans nées en 1990 et 2018 (Lactanet, déc 2020) est passée de 3,75 % en 1990 à 4,03 % en 2018;
- Considérant que les points Vache étoile de la race et Maître-éleveur sont attribués aux vaches produisant de 60 000 kg à 120 000 kg de lait, il existe également des catégories pour la déviation combinée et la MCR combinée;
- Considérant que le quota canadien et le prix du lait sont basés sur les kilos de matière grasse produits;
- Considérant que le pourcentage moyen de protéines s'est maintenu à 3,25 % de 1990 à 2018 (Lactanet, déc. 2020);

Il est par conséquent résolu que le Comité des reconnaissances de Holstein Canada envisage d'ajouter une quatrième catégorie de production à son barème de points pour les Vaches étoiles de la race et les Maîtres-éleveurs, pour récompenser la production de gras à long terme, de manière similaire aux points qui récompensent la production de lait à long terme.

## GOVERNANCE

### 10. Conseil d'administration de Holstein Canada [REJETÉE]

*Soumise par la branche : Colombie-Britannique (2019)*

- Considérant que l'industrie laitière canadienne vit d'importants changements en raison de l'impact des récents accords commerciaux et de l'influence du marché canadien;
- Considérant que la politique de gestion de l'offre du Canada est la pierre angulaire de la force de notre industrie pour répondre à ces défis et pour prouver la stabilité;
- Considérant que Holstein Canada et ses membres bénéficient directement de cette stabilité;

Il est par conséquent résolu que pour avoir le droit d'être élu au conseil d'administration de Holstein Canada, les administrateurs doivent posséder du quota enregistré dans la province dans laquelle ils résident,

ou bien être le fils ou la fille d'un propriétaire de quota enregistré, et être également activement engagés dans le quotidien de l'exploitation de la ferme laitière; de plus.

Le conseil de Holstein Canada crée un mandat de trois (3) ans pour un membre qui ne possède pas de quota, poste qui sera pourvu à la discrétion du conseil.

## MARKETING ET COMMUNICATION STRATÉGIQUE

### 11. Génétique canadienne

*Soumise par la branche : Québec (2019)*

- Considérant la réputation positive de la génétique canadienne dans le monde;
- Considérant les efforts mis en place par les associations de race canadiennes;

Il est par conséquent résolu que Holstein Canada développe un plan d'action stratégique pour promouvoir la réputation et les valeurs de la génétique canadienne.

## OUTILS

### 12. Options de classification

*Soumise par la branche : Québec (2019)*

- Considérant la rapidité de l'évolution de la génétique qui augmente l'importance des outils et objectifs d'élevage;
- Considérant qu'il y a diversité au point de vue de l'élevage et que Compass ne permet pas de choisir le croisement;
- Considérant que les éleveurs veulent connaître et travailler avec les familles de vache;

Il est par conséquent résolu que Holstein Canada et Lactanet ajustent Compass pour permettre aux producteurs de sélectionner aussi en fonction de la conformation (classification des mères) sur cet outil.

### 13. Création d'un onglet de résultat de troupeau dans le profil en ligne de l'éleveur

*Soumise par la branche : Québec (2020)*

Il est par conséquent résolu que Holstein Canada crée un onglet récapitulatif des résultats de troupeaux dans le compte en ligne listant le total des résultats de classification (compilation de vaches EX et TB) ainsi que le total des reconnaissances reçues (productions supérieures, productions à vie, vaches étoiles et autres).

- Considérant que les informations sur les reconnaissances des vaches sont émises par Holstein Canada;
- Considérant que les résultats de classification sont comptabilisés par Holstein Canada;
- Considérant que toutes ces données sont utilisées par Holstein Canada pour le calcul des Maîtres-éleveurs;

### 14. Logiciel d'accouplement sélectif indépendant

*Soumise par la branche : Québec (2020)*

- Considérant que les producteurs veulent un choix de taureaux indépendant;
- Considérant que les producteurs veulent un programme d'accouplement sélectif plus personnalisé;
- Considérant que les producteurs contribuent à fournir les données utilisées pour créer les indices génétiques des taureaux;

Il est par conséquent résolu de demander à Holstein Canada de produire un logiciel d'accouplement sélectif pour ses membres.

## DIVERS

### 15. Droit d'utilisation des données générées par l'utilisation des contrôles laitiers [ACCEPTÉE]

*Soumise par la branche : Québec (2019)*

- Considérant que les membres n'ont aucun contrôle sur les données qu'ils génèrent par l'utilisation de divers outils;
- Considérant que les membres ne touchent aucun revenu sur les données utilisées par l'industrie;
- Considérant que ces données sont présentement vendues sous forme d'indices génétiques aux centres d'insémination artificielle;

Il est par conséquent résolu que Holstein Canada fasse les démarches nécessaires pour retirer le droit d'utilisation des données générées par l'utilisation des contrôles laitiers et pour reprendre le contrôle de la masse d'informations qu'ils génèrent. Organisme à but non lucratif au service de ses membres, Holstein Canada se verrait confier le contrôle de cette manne d'information afin de veiller aux intérêts des membres qui contribuent à fournir des données de qualité servant l'ensemble de l'industrie. Toute personne ou organisation voulant avoir accès à ces données se verrait dans l'obligation d'en négocier le droit et le coût d'utilisation avec Holstein Canada.

### 16. Traçabilité [ACCEPTÉE]

*Soumise par la branche : Ontario (2019)*

- Considérant que le processus national de traçabilité des bovins joue un rôle important dans la protection de l'avenir de notre industrie laitière;
- Considérant que les agriculteurs ont la responsabilité de suivre les lignes directrices et les règlements concernant la traçabilité;

Il est par conséquent résolu que TracéLaitier initie le processus pour que le numéro d'étiquette des animaux envoyé soit associé avec le talon de chèque et/ou le reçu, pour s'assurer que la traçabilité soit maintenue.

### 17. Modification des gènes [ACCEPTÉE]

*Soumise par la branche : Ontario (2019)*

- Considérant que Semex et Recombinetix sont rentrés en partenariat pour développer un programme d'accouplement de précision qui nécessite la modification des génomes de ces animaux;
- Considérant qu'un programme d'accouplement de précision pourrait être perçu comme produisant des animaux génétiquement modifiés et que, en conséquence, la perception pourrait être que le lait produit par les producteurs laitiers canadiens pourrait provenir d'animaux génétiquement modifiés;
- Considérant que les consommateurs ont une perception négative associée avec les modifications génétiques pour ce qui concerne leur nourriture, et que les producteurs de lait canadiens veulent offrir un produit de qualité dont le consommateur n'a pas peur;
- Considérant que cette modification des gènes serait une première dans l'industrie laitière canadienne, et qu'elle pourrait remettre en question la pureté de la race Holstein;

Il est par conséquent résolu qu'un groupe de travail constitué d'intervenants de l'industrie (transformateurs, détaillants, producteurs, éleveurs, Producteurs laitiers du Canada et ACIA) soit formé pour déterminer si ceci est dans l'intérêt de l'industrie laitière, et de faire des recommandations soit pour arrêter les projets de

modification des gènes, soit pour fournir des lignes directrices afin de réguler et d'identifier les animaux impliqués dans la modification des gènes.

### 18. Fiabilité des épreuves [REJETÉE]

*Soumise par la branche : Québec (2020)*

- Considérant que les taureaux génomiques proviennent trop souvent de parents jeunes sans preuve de fiabilité ayant une consanguinité de plus en plus élevée;
- Considérant que plusieurs producteurs souhaitent faire des choix avec des données plus fiables;
- Considérant que la consanguinité est en croissance dans la race Holstein;

Il est par conséquent résolu que Holstein Canada travaille avec Semex pour redonner une place aux mères à taureaux en 1<sup>re</sup> lactation ayant été classifiées et en production afin d'offrir une meilleure fiabilité des jeunes taureaux offerts.

### 19. Valorisation des familles d'élevage du Canada [REJETÉE]

*Soumise par la branche : Québec (2020)*

- Considérant que le CIAQ et SEMEX ont une offre de taureaux qui est dorénavant basée sur des croisements issus des meilleurs individus basés sur les indices seulement;
- Considérant que présentement le catalogue met beaucoup d'emphasis sur le TPI (indice génétique américain) pour les jeunes taureaux génomiques, et que cet indice ne favorise pas nécessairement les familles d'élevage du Canada;
- Considérant que Semex appartient à trois centres d'inséminations du pays, a été fondé par des producteurs et appartient toujours à des producteurs, et que le sentiment d'appartenance avec ces producteurs est important et doit être maintenu;
- Considérant que Lactanet produit la liste des meilleures femelles au Canada et que plusieurs sont issues de familles d'élevage québécoises et canadiennes;
- Considérant que plusieurs producteurs croient en ces familles de vaches et souhaitent acquérir de la génétique provenant de ces familles;

Il est par conséquent résolu que Holstein Canada travaille avec Semex pour diversifier leurs choix génétiques en faisant une place plus importante aux jeunes taureaux issus des familles d'élevage du Canada.

### 20. Taureaux - ROUGE [ACCEPTÉE]

*Soumise par la branche : Ontario (2020)*

- Considérant que les entreprises d'IA ont commencé à commercialiser des taureaux avec le mot « ROUGE » ou « -ROUGE » à la fin de leur nom, et;
- Considérant que, dans la plupart des cas, ces taureaux ne sont pas porteurs du gène rouge, mais du gène rouge variant, et;
- Considérant que le gène rouge variant et le gène rouge ne sont pas liés entre eux, ce qui signifie que le taureau peut être accouplé à une vache rouge et quand même produire un veau noir, et;
- Considérant que les éleveurs peuvent percevoir ceci comme trompeur lorsqu'ils prennent leurs décisions d'achat de semence;

Il est par conséquent résolu que les termes « ROUGE » ou « -ROUGE » soient seulement inclus que dans les noms d'animaux portant les gènes rouges requis à des fins de fiabilité d'obtention d'une progéniture rouge potentielle.